

SOMMAIRE

A LA UNE

- Revalorisation du métier de secrétaire de mairie

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Bilan normand des chartes CO₂
- Natura 2000 en Normandie
- «Respecte ma mer !» : pour des places portuaires propres
- Opérations « Territoires propres »

MOBILITÉ

- Un Mapathon pour fiabiliser les données vélo sur OpenStreetMap

CITOYENNETÉ, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, RISQUES

- Black Friday : 216 véhicules utilitaires légers (VUL) contrôlés par la DREAL Normandie, 36 % en infraction
- La mérule

ÉCONOMIE

- Deveco : un outil clé en main pour le développement économique des territoires

SOUTIEN AUX COLLÉCTIVITÉS

- L'État soutient les collectivités territoriales

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, SERVICES DE PROXIMITÉ ET URBANISME

- 15 projets lauréats « Villages d'avenir »
- Commerce rural : l'aide est renouvelée en 2024 !

APPELS À PROJETS

- Lancement du 7^e appel à projets « aménagements cyclables »
- Campagne 2024 du FDVA 2 « fonctionnement et innovation »

Ce que la loi va changer

AVANT	APRÈS
→ Une fonction sans réelle existence juridique	★ Reconnaître le métier Inscription dans la loi et nouvelle appellation : secrétaire générale de mairie.
→ Un métier en tension : 1/3 des secrétaires de mairie partiront à la retraite d'ici 2030.	★ Faciliter l'accès et l'évolution de carrière ↳ Reconnaissance des acquis de l'expérience. ↳ Formation qualifiante. ↳ Recrutement sous contrat étendu aux communes jusqu'à 2000 habitants.
→ Majoritairement en catégorie C alors que les missions sont de plus en plus complexes.	★ Revaloriser les rémunérations ↳ Passage de la catégorie C à B. ↳ Progression indiciaire plus rapide grâce à des accélérateurs de carrière.



Revalorisation du métier de secrétaire de mairie

Les secrétaires de mairies tiennent un rôle central dans la vie des communes.

Exercé à 94% par des femmes, ce métier est essentiel au bon fonctionnement de nos villes et villages.

Le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre du plan France Ruralité, à venir en appui des communes en faisant adopter la loi de revalorisation du métier de secrétaire de mairie.

Elle apporte trois grandes avancées :

- la reconnaissance du métier de secrétaire générale de mairie,
- l'évolution des carrières,
- la revalorisation des rémunérations.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).



Bilan normand des chartes CO₂

En 2023, en Normandie, 31 entreprises de transport routier se sont engagées, pour 3 ans, dans la charte Objectif CO₂. Pour 19 d'entre elles, il s'agit d'un premier engagement.

3 de ces entreprises exercent une activité de transport de voyageurs, 22 une activité de transport public de marchandises et 6 réalisent du transport pour compte propre.

L'ensemble de ces engagements, qui concernent 1454 conducteurs et 1443 véhicules, ont un potentiel de réduction des émissions de CO₂ de 40 397 tonnes équivalent sur 3 ans et de 21,6 % en moyenne par an.

Depuis le début de la mise en place des chartes CO₂ en Normandie, en 2010, on comptabilise au total 344 engagements qui concernent sur 3 ans, plus de 26 000 véhicules et près de 30 000 conducteurs. Le potentiel annuel moyen de réduction des émissions de CO₂ pour ces engagements est de 10,25 %.

Au 31 décembre 2022, les engagements dans la charte Objectif-CO₂ ont déjà permis d'économiser en Normandie près de 190 000 tonnes de CO₂ équivalent, ce qui correspond à plus de 61 millions de litres de diesel.

Retrouvez le bilan normand des chartes CO₂ établi le 6 décembre 2023, en [cliquant ici](#).



Natura 2000 en Normandie

«Des espaces naturels restaurés et protégés pour former un réseau fonctionnel» ; c'est le quatrième des défis de notre stratégie régionale pour la biodiversité «Normandie 2030» : les sites Natura 2000 sont au cœur de ce réseau normand d'aires protégées.

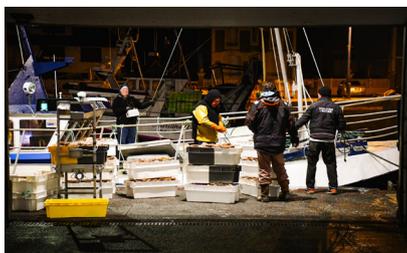
34 sites, avec une partie marine, sont sous autorité administrative de l'État et 60 sites, exclusivement terrestres, sous l'autorité administrative du conseil régional de Normandie. Ils correspondent approximativement à 7 % de la superficie de la région, et à 25 % des espaces maritimes.

Parmi les 94 sites Natura 2000 en Normandie, 80 sont des zones spéciales de conservation (ZSC) et 14 des zones de protection spéciales (ZPS).

Les thématiques dominantes des sites sont les suivantes : milieux marins et littoraux (25 sites), cours d'eau et/ou milieux humides (28 sites), coteaux calcaires (9 sites), sites à chiroptères (18 sites), milieux forestiers (13 sites), milieux bocagers (1 site).

Les deux autorités administratives portent une spécialisation selon les milieux et enjeux écologiques et elles partagent les responsabilités administratives et financières.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).



«Respecte ma mer !» : pour des places portuaires propres

Les activités, les aménagements ou la gestion de nos territoires influent sur l'état du milieu marin.

L'État soutient les initiatives normandes qui s'engagent dans des démarches de progrès. Le préfet de la région Normandie (DREAL) peut aider les projets, par les crédits «Paysages, eau et biodiversité» de l'État ou en les orientant vers des dispositifs complémentaires ouverts par d'autres aides publiques.

Les projets finançables ? La participation ou l'organisation d'un événement «place portuaire propre».

«Place portuaire propre» est un événement ponctuel, récurrent et médiatisé de nettoyage des eaux, des infrastructures et des espaces urbains d'une place portuaire (port et ville)

Les objectifs de l'opération «Place portuaire propre» doivent impérativement viser à :

- rassembler et coordonner pour améliorer la qualité du milieu marin,
- sensibiliser des usagers et riverains sur la question des déchets en mer,
- sanctionner et éliminer les pratiques interdites,
- pérenniser et améliorer l'opération, année après année.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).



Opérations « Territoires propres et sûrs »

Du 11 au 17 décembre 2023, les gendarmes du Calvados, dont les militaires du groupe d'investigations sur les atteintes à l'environnement (GIAE) ont mené 29 opérations de contrôles dans le département. Cette semaine s'inscrivait dans une opération à l'échelle de la zone Ouest, en lien avec le Commandement pour l'Environnement et la Santé (CESAN).

Ces contrôles ont permis de :

- relever 130 infractions, soit 101 délits et 29 contraventions,
- découvrir 342 véhicules hors d'usage,
- rédiger 26 procès-verbaux,
- contrôler 46 personnes physiques et 12 personnes morales.

Vous pouvez vous aussi contribuer en restant vigilant : si vous êtes témoin d'atteintes à l'environnement dans le Calvados, n'hésitez pas à le signaler par courriel à l'adresse :

ggd14+environnement@gendarmerie.interieur.gouv.fr



Un Mapathon pour fiabiliser les données vélo sur OpenStreetMap

La cellule régionale France Mobilité et le conseil régional de Normandie ont organisé le 15 décembre un mapathon vélo au MIX-Laboratoire des mobilités innovantes à Rouen.

Carto
Cité



geovelo



Premier événement national dans ce format, ce mapathon a réuni des groupes de volontaires issues des collectivités, du milieu associatif vélo et des contributeurs d'OpenStreetMap (OSM), afin de travailler de manière collaborative à l'amélioration du géoréférencement des aménagements cyclables, les stationnements et les équipements et services normands sur OpenStreetMap.

Une donnée vélo fiable et précieuse pour plusieurs raisons :

- elle est essentielle pour améliorer les applications de navigation, facilitant ainsi la planification de trajets à vélo sécurisés et efficaces,
- elle est utile aux collectivités pour identifier les zones où des aménagements sécurisés sont nécessaires,
- elle permet à l'Etat, au conseil régional et aux départements de planifier efficacement leurs dispositifs de soutien financier et suivre le déploiement de leur politique cyclable.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).



Black Friday : 216 Véhicules utilitaires légers (VUL) contrôlés par la DREAL Normandie, 36 % en infraction

Le développement du e-commerce bouleverse l'organisation des flux dans les agglomérations et le fonctionnement des commerces.

Les opérations commerciales du type Black Friday font ainsi exploser les livraisons par messagerie (par exemple : le lendemain du Black Friday, il y a eu un million de livraisons de colis uniquement à Paris).

Au vu de ce flux de transport très important et de son potentiel impact en termes de dégradations des conditions de travail, d'insécurité ou de concurrence déloyale, le ministre des transports a demandé la réalisation d'opérations de contrôles des véhicules utilitaires légers (VUL) sur l'ensemble du territoire, lors de la semaine suivant le Black Friday.

C'est dans ce cadre que les contrôleurs des transports terrestres (DREAL Normandie), accompagnés des forces de l'ordre et de l'inspection du travail ont procédé aux contrôles de véhicules utilitaires légers sur la période du 27 novembre au 29 novembre 2023.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).



La mérule

La mérule est un champignon lignivore qui s'attaque aux bois des maisons humides et mal aérées.

La loi ALUR a introduit des dispositions générales de lutte contre la mérule, codifiées dans le Code de la Construction et de l'Habitat.

Un arrêté préfectoral délimitant des zones à risque mérule est en préparation et sera établi après consultation des communes concernées par des cas d'infestation.

Cet arrêté permettra d'informer les propriétaires et acquéreurs des immeubles dans les zones concernées, sans rendre obligatoire l'établissement d'un diagnostic mérule lors de la vente du bien immobilier.

Une plaquette d'information à destination des particuliers et des élus est téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat.

Les communes sont encouragées à remonter tous les cas d'infestation portés à leur connaissance à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, préférentiellement via l'outil démarches simplifiées.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

**DEVECO**Accompagnez facilement
les entreprises de votre
territoire

Deveco : un outil clé en main pour le développement économique des territoires

Pour répondre à une relative méconnaissance du tissu économique local et à des données entreprises difficilement accessibles et exploitables, l'incubateur des territoires de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a développé un service numérique dénommé Deveco.

Cet outil est disponible depuis juin 2022 gratuitement. Deveco est simple d'utilisation et dispose de données fiables et actualisées.

Il permet aux agents territoriaux en charge du développement économique d'accéder à une base de données des entreprises de leur territoire, à un CRM (customer relationship manager) pour le suivi des dossiers, à une aide à la décision ainsi qu'à une analyse territoriale.

Deveco permet ainsi d'accompagner les entreprises et porteurs de projets économiques de leur territoire. À ce jour, plus de 370 collectivités se sont déjà inscrites pour bénéficier de cet outil gratuit.

Le service numérique a pour ambition de poursuivre son développement en intégrant davantage de données d'ici la fin de l'année 2023 comme les fichiers fonciers et DV3F, pour compléter les données déjà présentes : Insee, Infogreffe, SIG ville, GIP, DGFIP, base adresse nationale et Chambre française de l'ESS.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).



L'État soutient les collectivités territoriales

En 2023, l'État a apporté son soutien à 282 projets de collectivités territoriales, dont 252 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 13,24 millions d'euros sur un montant total d'investissement de 41 millions d'euros et 30 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de 6,34 millions d'euros sur un montant total d'investissement de 22,5 millions d'euros.

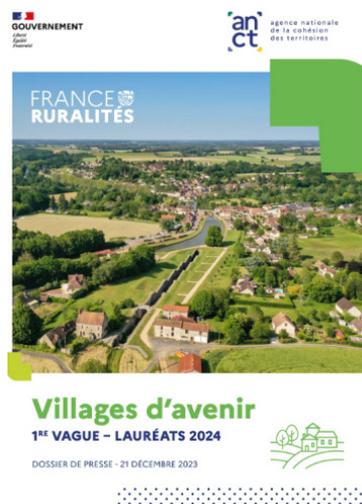
C'est donc 19,6 millions d'euros dont ont bénéficié les collectivités territoriales du Calvados.

Il convient aujourd'hui de lancer la campagne de financement au titre de l'année 2024. La circulaire DETR/DSIL 2024 est disponible sur le site de la préfecture.

Les collectivités territoriales qui ont des projets éligibles à ces deux subventions, prêts à démarrer, doivent les déposer sur démarches simplifiées **avant le 29 février 2024**

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, SERVICES DE PROXIMITÉ ET URBANISME



15 projets lauréats «Villages d'avenir»

Dans le cadre du plan France Ruralités, 15 projets de communes rurales du Calvados vont être accompagnés au titre du programme Villages d'avenir.

Les communes bénéficieront d'un soutien en ingénierie administrative et financière par un chef de projet, sur des sujets variés : défense incendie, réhabilitation de friches, rénovation de bâtiments communaux, aménagement d'espace de loisir, rénovation de bourgs ou encore mobilités douces.

Une seconde vague de sélection aura lieu en fin d'année 2024.

Villages lauréats :

Annebault, Beaumesnil, Blangy, Bonnebosq, Buccels, Cahagne, Campagnolles, Cauvicourt, Cesny les Sources, Cesny-les-sources, Clécy, Coupigny, Goustranville, Gouvix, Grainville-Langannerie, Landelles, Le Mesnil-Robert, Les Moutiers en Cinglais, Magny en Bessin, Pont-Bellanger, Ryes, Saint Germain le Vasson, Saint-Gatien des Bois, Saint-Laurent de Condels, Saint-Paul du Vernay, Saint-Rémy, Sainte-Marie-Outre-l'Eau, Sommervieu, Urville, Val d'Arry.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).



Commerce rural : l'aide est renouvelée en 2024 !

Afin de redynamiser les communes rurales et d'apporter plus de services aux habitants, le fonds de revitalisation commerciale mis en place en 2023 est renouvelé cette année pour encourager de nouveaux commerces à s'implanter dans des communes qui en sont dépourvues. Le programme s'adresse à des porteurs de projets publics ou privés.

Pour les commerces sédentaires :

- l'acquisition des locaux et les travaux relatifs à la remise en état du local pourront être pris en charge à hauteur de 50 % dans une limite de 50 000 euros,
- pourront s'ajouter 20 000 euros pour l'aménagement des locaux et l'acquisition du matériel professionnel, avec une majoration à 25 000 euros si le projet présente un intérêt particulier en matière de développement durable, ou un caractère innovant dans son modèle économique.

Pour les commerces itinérants :

- La subvention est fixée à 50 % des dépenses d'investissement dans une limite de 20 000 euros.

Retrouvez plus d'informations sur les modalités :

Pour toute demande de renseignements :
pref-projets-collec@calvados.gouv.fr

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).



Lancement du 7^e appel à projets « aménagements cyclables »

Le plan vélo et marche 2023-2027 prévoit une augmentation du Fonds Mobilités actives à hauteur de 250 millions d'euros par an, afin d'accélérer le développement des aménagements cyclables partout en France.

Dans ce cadre, un 7^e appel à projets « aménagements cyclables », doté de 125 millions d'euros est lancé à compter du 22 novembre 2023.

Ces appels à projets, lancés en 2019, ont déjà permis de financer plus de 50 projets en Normandie pour environ 23 millions d'euros de subventions de l'État.

Comme pour les éditions précédentes, cet appel à projets est ouvert à toutes les collectivités, dès lors que le projet s'inscrit dans une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire et qu'il respecte les recommandations élaborées par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (Cereema).

Pour la première fois, les projets réalisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville auront accès à des taux de subventions bonifiés.

Les candidats sont invités à déposer leur(s) projet(s) avant le 8 mars 2024 (inclus) pour une annonce des lauréats prévue en juillet 2024

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).



Campagne 2024 du FDVA 2 « fonctionnement et innovation »

L'appel à projet du FDVA 2 est lancé depuis le 10 janvier 2024. A noter quelques nouveautés en 2024 : abaissement du budget minimum de l'association pour déposer un dossier sur le volet « fonctionnement », nouvelle priorité sur le devoir de mémoire.

Retrouvez le calendrier des réunions, la note d'orientation et des outils d'aide (nouveau en 2024 : une vidéo « tutoriel » pour déposer votre dossier !) sur le site internet du SDJES.

Date limite de dépôt des dossiers : 10 mars 2024

Dépôt des demandes uniquement sur : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).